

Crise agricole : derrière les colères, la fin d'un modèle

Entretien avec Thierry Pouch par Alban Pellegris

Mars 2026

De l'A64 aux abords de Bruxelles, la colère agricole s'est imposée comme l'un des mouvements sociaux les plus marquants de ces dernières années. En France, la contestation prend corps dès l'automne 2023, en Occitanie, lorsque la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs retournent les panneaux à l'entrée des communes. Le geste frappe les esprits, le message aussi : « on marche sur la tête ». Derrière cette formule, un faisceau de griefs : excès de normes, lourdeurs administratives, revenus jugés insuffisants, mais aussi le sentiment diffus d'un modèle agricole à bout de souffle¹. Comment en sommes-nous arrivés là ? À quelles recompositions du monde agricole assiste-t-on ? Un éclairage bienvenu par Thierry Pouch, responsable du service des études économiques et de la prospective aux Chambres d'agriculture France et chercheur associé au Laboratoire Crieg-Regards de l'Université Reims Champagne Ardenne.

Plan de l'entretien

1. Au cœur de la crise : la dérégulation des marchés agricoles (p.3)
2. Victime de la crise : l'exploitation familiale (p.5)
3. La politique agricole prise dans l'étau du libre-échange (p.9)
4. Vers une sortie de crise ? (p.14)

¹ Ce sont les 3 principales raisons évoquées par les 1434 chefs d'exploitations interrogés entre le 8 et le 29 avril 2024 par Pierre-Henri Bono et François Purseigle. Voir P-H. Bono et F. Purseigle, 2024, « Colères agricoles », *Esprit*, p.41-50

1. Au cœur de la crise : la dérégulation des marchés agricoles

Quand on évoque les colères agricoles actuelles, deux sujets cristallisent particulièrement les tensions : l'accord avec le Mercosur et la gestion des maladies comme la dermatose nodulaire contagieuse. Ces crispations sont-elles conjoncturelles ou révèlent-elles un malaise plus profond du monde agricole ?

Il y a des éléments déjà plus anciens. A la faveur de la guerre en Ukraine, la Commission européenne a voulu apporter une aide à peu près tous azimuts à Kiev, en particulier en démantelant les droits de douane pour faciliter les exportations de produits agricoles et alimentaires de l'Ukraine. Dès le deuxième semestre 2022, on a constaté une augmentation des importations en provenance d'Ukraine, qui concernaient le blé, le maïs, le tournesol, la volaille ou encore le sucre. Pour prendre juste un exemple, le sucre était exporté par l'Ukraine avant-guerre à hauteur de 20 000 tonnes. On est arrivé l'année dernière aux alentours de 750 000. Ces abaissements douaniers ont été un accélérateur mais tout cela était déjà contenu dans l'accord commercial que l'Union européenne avait signé avec l'Ukraine en 2015.

A partir de 2023, les agriculteurs polonais, roumains mais aussi hongrois avaient constaté que les importations de blé ukrainien pesaient sur les prix. Il y avait ainsi une diminution des prix intérieurs dans ces pays-là, ce qui a suscité une certaine colère. Cela a été le point de départ de la colère agricole en Europe qui s'est répandue par la suite, répandue à partir de problématiques différentes. On avait déjà là un premier signe annonciateur que la colère agricole n'était pas spécifiquement liée à l'hexagone, mais bien à l'ensemble de l'Union européenne.

Ensuite, il y a eu la Hollande, qui est rentrée en ébullition parce que le gouvernement néerlandais, pour des raisons d'écologie, a recommandé aux éleveurs laitiers de diminuer leur cheptel, de façon à ce que ce cheptel émette moins de gaz à effet de serre. Par ailleurs, ces éleveurs bénéficiaient de dérogations à la directive nitrate, c'est-à-dire qu'ils avaient un seuil qui était plus élevé, en élevages de porcs notamment, pour épandre le nitrate, que leurs voisins européens. Eux-mêmes sont entrés en colère parce qu'on remettait en cause leur modèle productif.

Et en France ?

En France, il y a eu toute une montée en puissance par vagues successives. Au début, il ne s'agissait pas du Mercosur, et la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) n'était pas là. Donc il y a eu plutôt une priorité accordée au différentiel d'application des règlements européens entre les États membres, tout ce qu'on a entendu sur les normes qui n'étaient pas tout à fait les mêmes, sur le fait que l'État français pouvait surtransposer des normes européennes ou même les anticiper. On a plein d'exemples : les néonicotinoïdes dès 2016 pour les betteraves, le diméthoate pour les cerises... Ainsi, il y a eu une accumulation de colères qui s'est un peu répandue en France. Ensuite, il y a eu la question du revenu des agriculteurs, qui avait diminué en 2023 et en 2024, en particulier sur certaines filières comme les céréales ou la viticulture.

Est-ce essentiellement du fait des variations de prix sur les marchés mondiaux ?

Des variations qu'il convient de ramener à l'alourdissement des charges, puisqu'avec la guerre en Ukraine, l'Union européenne n'a cessé de taxer les importations d'engrais en provenance de Russie. Ceci a produit un déséquilibre entre les charges qui étaient très lourdes et les prix qui étaient massivement retombés. Au printemps 2022, la tonne de blé était à 430 euros, et l'on est redescendu ensuite progressivement autour de 185. Et dans un deuxième temps, il y a eu cette

question de la dermatose, avec des oppositions au sein même de la profession agricole entre ceux qui ne voulaient pas abattre le cheptel et ceux qui considéraient que c'était une mesure de précaution. Enfin, s'est ajouté à cela le Mercosur, étant donné les risques que ce traité peut faire peser sur les filières d'élevage, notamment la viande bovine. Donc il y a eu une accumulation de facteurs à l'origine de la crise. On peut lire la crise agricole à la fois sur le plan national, sur le plan européen, et on peut la lire sous un angle, si je peux dire, un peu « superficiel ».

C'est-à-dire ?

Il n'y a pas beaucoup d'analyses sur la crise agricole ramenée à une crise plus générale. C'est un peu ce que je dis avec Robert Royer et Marine Raffray dans un article récent². Cette crise est un changement d'époque.

C'est un modèle qui s'efface. C'est l'agriculture du fordisme qui est en fait en crise. Ce ne sont pas seulement des problèmes sanitaires ou des problèmes de libre-échange. Ils ont été des déclencheurs importants mais cela n'est que la face apparente des choses. Cette crise on la sentait venir depuis des années : réforme de la PAC en 1992 davantage axée sur le marché et accords de Marrakech en 1994 dans le cadre du GATT. Tout cela a été à la source d'une crise qui allait survenir bien des années plus tard.

On aurait des crises conjoncturelles qui s'accumulent, sanitaires, géopolitiques, mais en définitive, elles s'inscriraient dans une crise plus globale, structurelle ?

C'est précisément parce qu'il y a une crise structurelle que la régulation du secteur agricole ne peut plus se faire. Cette régulation avait été instaurée au début des années 1960 dans le cadre de la PAC, et quelques lois amenées par le législateur français. Elle avait permis de propulser le modèle de l'exploitation familiale au rang de modèle performant. Les gains de productivité avaient été très élevés dès le début des années 1960.

On a réussi à atteindre l'autosuffisance alimentaire sur un temps relativement court. On a aussi dégagé des surplus exportables. Donc, il y avait eu une certaine réussite. L'exemple qu'on donne souvent, c'est qu'en France, à la fin des années 50, un agriculteur pouvait nourrir 5 personnes. Aujourd'hui, il en nourrit plus de 100. Les gains de productivité ont été colossaux.

Cela s'inscrivait dans le fordisme, le régime de croissance de l'époque, un régime d'accumulation qu'on qualifierait d'intensif. Cependant, ce n'était pas une agriculture fordienne puisqu'on restait axé sur la petite exploitation familiale. On qualifiait cette agriculture *d'agriculture du fordisme*.

C'est ce modèle-là qui, progressivement, va entrer en crise à partir du début des années 1990 et l'approfondissement de la mondialisation. Pour la première fois depuis la création du GATT, le secteur agricole va être intégré au libre-échange dans sa globalité.

Avant cette date, on pouvait discuter sur des aspects très techniques, partiels, de l'agriculture. Par exemple, en contrepartie de la PAC, les États-Unis avaient demandé l'ouverture du marché européen à la protéine végétale (soja) pour la nourriture du bétail, sans droits de douane. C'est d'ailleurs à partir de ce moment-là que l'Europe est entrée dans une dépendance dont on parle beaucoup aujourd'hui. Mais on ne traitait pas des soutiens internes, ni des soutiens à

² R. Boyer, T. Pouch et M. Raffray, 2024, « De quoi la crise agricole est-elle le nom ? », *L'Homme et la Société*, numéro 221, p. 101-132.

l'exportation, etc. Ces mesures constitutives de la PAC étaient tolérées, car, à l'époque, il fallait *garantir la sécurité alimentaire des populations*. L'agriculture bénéficiait d'un régime d'exception qui était inscrit dans les textes relatifs au fonctionnement du GATT.

La fin de cette exception a bouleversé les structures et le paradigme productif : des phénomènes de concurrence vont commencer à s'imposer aux agriculteurs français. Les élargissements de l'Union européenne vont aussi beaucoup contribuer à l'intensification de la concurrence. Et puis après, la problématique environnementale va commencer à s'imposer. On va alors considérer que le secteur agricole est un grand contributeur à la dégradation du climat, avec tout ce qui s'ensuit : les attentes sociétales en matière d'innocuité des aliments, en matière d'émissions de gaz à effet de serre, etc.

Pourquoi ce choix de l'internationalisation ?

C'est fondamentalement associé au fait que la croissance fordiste elle-même s'était essoufflée un peu avant, et qu'elle va entraîner le secteur agricole dans son sillage. L'une des particularités de cette crise du fordisme³ était qu'il y avait un besoin d'internationalisation des économies pour ouvrir des débouchés et pour trouver des sources de financement par le jeu de la mobilité des capitaux. Ce processus d'internationalisation va s'accompagner d'un début d'affaiblissement des soutiens de la PAC : baisse des prix d'intervention, suppression des subventions aux exportations, tout un processus qui fragilise l'exploitation familiale, puisque c'était le modèle dominant, et qui, par voie de conséquence, fragilise aussi le paradigme productif sur lequel cette exploitation familiale fonctionnait. C'est en ce sens-là qu'il y a une crise profonde, une crise structurelle, dont les symptômes sont à peu près ceux qu'on a évoqués précédemment.

2. Victime de la crise : l'exploitation familiale

Mais en 30 ans, les exploitations familiales, ce modèle agricole du fordisme, a quand même aussi muté, non ? Comme dirait François Purseigle, il y a moins d'agriculteurs, mais le peu qu'il reste dans un canton, on est à peu près sûr qu'ils ne se ressemblent pas du tout. Comment articuler nouvelle régulation sectorielle (basée sur l'exposition à la concurrence internationale) et diversité du type d'exploitations agricoles ? Pour le dire autrement, à quoi ressemblent l'agriculture et les agriculteurs sous le néolibéralisme ?

Tu cites mon collègue François Purseigle. On dit à peu près la même chose, lui d'un point de vue sociologique, moi d'un point de vue économique. Il subsiste des petites structures géographiquement situées qui luttent pour leur survie et, d'une certaine manière, les crises qu'on a évoquées tout à l'heure sont profondes et saillantes dans le Sud-Ouest. Jérôme Bayle⁴ par exemple, est l'incarnation de ce modèle qui est en train de disparaître et il tente de déployer une forme de résistance à la disparition de ce modèle. À côté de ces exploitations, il y a des structures, peut-être encore familiales, bien qu'elles soient de moins en moins nombreuses, qui se sont agrandies, à la faveur de l'érosion des effectifs, en récupérant les surfaces disponibles. Il existe aussi des formes sociétaires de plus en plus nombreuses. Agrégées, les moyennes et les grandes exploitations sont devenues majoritaires aujourd'hui. Par ailleurs, avec ces agrandissements, les pratiques culturelles ou d'élevage changent, l'intensité capitaliste devient un peu plus élevée, et les agriculteurs reconnaissent aujourd'hui qu'ils ont des problèmes de financement de ces investissements. En conséquence, soit ils empruntent la voie de l'endettement –

³ Voir notamment Robert Boyer, 1986, *La théorie de la régulation : une analyse critique*, La Découverte.

⁴ Agriculteur en Haute-Garonne, co-fondateur de l'association paysanne des Ultras de l'A64.

endettement qui est en France assez élevé, aux alentours de 42% (dettes sur actifs) – soit ils sont obligés d'ouvrir l'exploitation à des capitaux extérieurs.

Quand tu dis extérieurs, ça peut être la famille qui ne travaille plus sur l'exploitation ?

Cela peut aussi être un système bancaire, des acteurs financiers. BlackRock s'intéresse de plus en plus à l'agriculture aujourd'hui. Il y a un besoin de capitaux pour financer le matériel de l'exploitation, où l'outillage numérique est de plus en plus présent, qui coûte très cher, mais aussi tous les investissements relatifs aux transitions énergétiques, agroécologiques, etc. Ainsi, même les agriculteurs qui sont plutôt bien dotés en capital, reconnaissent qu'ils sont obligés, à terme, de s'ouvrir, ce qui pose un certain nombre de problèmes.

D'une certaine façon, je crois que la situation actuelle et la crise structurelle de cette agriculture renvoient à un débat ancien, celui qui a porté sur l'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste⁵. Il y a une période où on s'interrogeait beaucoup sur le sort de l'exploitation familiale mais j'ai l'impression que c'est un chapitre clos, désormais. Des petites structures familiales subsistent dans certaines régions, comme dans le Sud-Ouest, mais elles se sentent tellement menacées qu'elles ont été à l'origine de cette contestation agricole. Il ne faut pas oublier non plus qu'au sein du monde agricole, il y a quand même une lutte entre les syndicats, précisément pour cette raison-là. C'est-à-dire que la FNSEA semble plutôt orientée vers le fait qu'il va falloir muter en termes de paradigme productif, et qu'il faut s'y préparer en trouvant des moyens de financement. Certains disent qu'ils n'ont même plus besoin de la politique agricole commune pour pouvoir continuer à exercer leur profession. La Coordination Rurale, elle, s'appuie sur les laissés-pour-compte des réformes de la PAC. Donc il y a à la fois une mutation, une crise structurelle d'un point de vue économique, mais aussi un fractionnement en termes de sociologie de la profession agricole qui est l'expression directe de cette crise structurelle.

Enfin, si je te suis, le principal facteur de basculement vers une autre forme d'exploitation agricole serait le besoin en capital pour se maintenir dans cette nouvelle régulation libérale. Dans ce contexte concurrentiel, la seule stratégie de profit valable serait de grossir, d'avoir plus d'hectares, donc investir dans du matériel performant. Cependant, on voit aussi des modèles qui adoptent d'autres stratégies : ils ne recherchent pas nécessairement les volumes mais plus d'autonomie sur les intrants ou une valorisation sur certains labels voire via certains circuits de commercialisation. Par exemple, en lait en Bretagne, des éleveurs en systèmes herbagers⁶ disent gagner mieux leur vie que quand ils produisaient deux fois plus de lait. Est-ce que ça peut être une forme de résilience ? Ou est-ce anecdotique ?

Cela fait partie des stratégies de résistance au changement de paradigme productif, on est bien d'accord. On peut toutefois émettre une interrogation sur la durabilité de ce type de stratégie. Parce que tu peux être beaucoup plus autonome en protéines, tu peux avoir des systèmes herbagers qui ont des coûts de production inférieurs au système de plaine, à la fois le coût de l'aliment, et de surcroît le coût de l'énergie pour les bâtiments. Mais les Bretons sont quand même inquiets des accords de libre-échange. Leur stratégie reste menacée par l'internationalisation, l'ouverture commerciale et les appétits d'un certain nombre de nos concurrents. La question va se poser dans peu de temps avec le Mercosur et avec l'Australie. Elle s'est un peu posée

⁵ Thierry Pouch, 2023, *Essai sur l'histoire des rapports entre l'agriculture et le capitalisme*, Classiques Garnier.

⁶ Système de production où l'alimentation des bovins est très majoritairement fondée sur le pâturage à l'herbe. Ces systèmes se distinguent donc de systèmes plus intensifs fondés sur l'alimentation en maïs notamment.

avec la Nouvelle-Zélande, l'accord de 2022, puisqu'il y a un contingent qui a été accordé à la Nouvelle-Zélande. Nos agriculteurs peuvent effectivement déployer des stratégies en allant chercher un peu de valeur ajoutée pour se différencier du lait standard, notamment sous forme de poudre, mais je crois, et pour les entendre, qu'ils sont quand même extrêmement inquiets de l'efficacité et de la durabilité de leur stratégie. Donc de ce point de vue-là, ça peut repousser l'échéance, mais à terme, il y a un certain nombre d'interrogations sur le fait que cette montée en puissance d'une agriculture très capitaliste, très industrielle, risque de prendre le dessus sur la résistance de ces structures.

L'exemple de la filière laitière danoise est intéressant à regarder. Les éleveurs laitiers au Danemark sont finalement des salariés des banques. Les banques ne font pas que prêter, elles ont aussi des prises de participation. C'est tout le système bancaire qui détient la filière laitière et qui indique aux éleveurs que lorsque les prix baissent, il faut augmenter les volumes pour compenser la baisse des prix, et inversement. Ainsi, le système bancaire danois est quasiment un donneur d'ordres aux éleveurs laitiers. C'est une forme de perte d'autonomie de décision. La question qu'on se pose tous, c'est de savoir qui vont être les décideurs en matière d'agriculture désormais.

Une autre objection qui me semble importante est la suivante : historiquement les agriculteurs ont développé des modèles coopératifs comme les CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) qui permettent aux exploitations familiales de rester compétitives tout en limitant le besoin en capital. Est-ce qu'on n'a pas là un facteur de résilience des exploitations familiales ?

Oui, sauf que les modèles dont il s'agit, la CUMA, par exemple, c'est un modèle ancien. Précisément, même ce modèle-là est aujourd'hui un peu grippé, menacé, parce que comme il y a moins d'exploitants en France et moins d'exploitants familiaux, se pose le problème de la légitimité de ce modèle. On a à peu près le même exemple avec les coopératives qui achètent les produits agricoles. On voit bien que cela s'est considérablement concentré. C'est le résultat d'une prise de conscience qu'avec l'évolution de l'agriculture et des exploitants familiaux, on ne pouvait plus organiser des coopératives de cette façon. Et pour les CUMA, d'après des échos que j'ai de leurs représentants, cela devient difficile.

Effectivement, si on repart de ce que dit Geneviève Nguyen⁷ par exemple, les CUMA qui se développent aujourd'hui sont plutôt les CUMA intégrales qui ont leurs propres salariés et viennent faire de la prestation de services aux exploitations pour certaines opérations (semis, moissons, ensilage, épandages...)

C'est pour cette raison que je disais qu'il y a un modèle historique qui est en train de s'effacer et que je faisais le parallèle avec la coopérative. Le modèle coopératif historique est en train d'être complètement pulvérisé par une concentration extrême de coopératives. Donc, on est à peu près sur le même cas dans les CUMA. Il faut maintenant passer à une autre organisation des CUMA qui soit un peu en rupture avec ce qui a été fait dans l'histoire des années 60 à aujourd'hui.

⁷ G. Nguyen et al., 2020, « Sous-traitance et délégation du travail : marqueurs des mutations de l'organisation de la production agricole », *Notes et études économiques*.

Si je résume, quand le salariat ne rentre pas dans l'exploitation agricole, il rentre via le prestataire de service : la CUMA (ou bien l'entreprise de travaux agricoles qui vient faire le travail sur l'exploitation). Dans les deux cas, les rapports sociaux de production évoluent.

Voilà, tout à fait.

Si l'exploitation familiale disparaissait, l'agriculture perdrait cette spécificité sociologique et deviendrait un secteur « comme les autres » avec des PME, des salariés ; est-ce forcément quelque chose de négatif ? Pour faire le parallèle avec d'autres indépendants, le monde de la boutique a aussi pu être un monde dans lesquels on peut s'auto-exploiter en termes de temps de travail. Certes, on peut avoir la sensation d'être décisionnaire chez soi, encore qu'avec les rapports de dépendance, ce n'est pas toujours le cas. Du reste le salariat peut apporter des avantages : couverture sociale, des horaires, les congés. Quel est ton regard sur cela ?

Dans le débat sur l'absorption de l'agriculture, je crois que je me rangerais plutôt à l'avis de certains économistes de l'époque comme Jean Cavaillès : le fait de demander des prêts au système bancaire, le fait d'utiliser des engrais minéraux, d'être plus ou moins incités à acheter des machines agricoles, etc., c'était déjà une forme d'absorption. Ils étaient dépendants de l'amont pour les engrais et les machines, et ils étaient dépendants du financeur pour investir, et en plus, même s'il y avait des prix garantis, ils dépendaient d'une industrie agroalimentaire qui, comme elle savait qu'ils étaient protégés par la PAC, n'était pas tendre avec les fournisseurs de matières premières. Je pense que la question de l'absorption était déjà un faux débat d'une certaine façon, même si à l'époque des chercheurs comme Claude Servolin⁸, s'alignaient sur Karl Kautsky⁹, qui avait indiqué qu'il y a de telles spécificités dans l'agriculture, qu'on ne pourra pas voir s'affirmer la disparition de l'exploitation familiale au profit de l'agriculture capitaliste. Je crois qu'effectivement, dès les années 60, avec ce qui a été entrepris dans le cadre de la modernisation des structures économiques de la cinquième République, l'agriculture a été indirectement, peut-être pas complètement mais en grande partie, absorbée. Donc c'était un débat qui opposait des économistes sur un sujet qui était déjà en grande partie tranché.

Et aujourd'hui, l'agriculture s'est internationalisée. Même pour la bio, on voit bien qu'il y a eu une contrainte de débouchés terribles à partir des pressions inflationnistes des années 2021-2023. Il y a des convoitises, des financeurs en embuscade. Je crois que la question de l'absorption constitue un chapitre clos dans l'histoire des relations entre agriculture et capitalisme. Comme disait Marx, on n'arrête pas la roue de l'histoire.

D'autres chercheurs, comme Bitoun et Dupont¹⁰, parlent du sacrifice de la petite exploitation familiale sans pour autant tenir compte de ces formes d'auto exploitation, ni du traitement qui avait été réservé aux salariés agricoles dans le passé et encore aujourd'hui. C'est pour cette raison que je mettrais une nuance sur le salariat. C'est une bonne chose parce que tu as de la protection sociale, tu as des horaires, tu peux avoir des congés, etc. Mais il n'en reste pas moins que l'exploitation du salariat agricole ne peut être écartée, avec dans certains cas un chef d'exploitation qui peut considérer que sa main-d'œuvre est corvéable à merci.

Finalement, on a une vision passéiste de la petite exploitation familiale. On a l'impression que c'est considéré comme un modèle idéal du passé, qu'on perd quelque chose — une identité, un ancrage territorial, etc. Je pense qu'il y a un peu de cela là-dedans. Donc je n'ai pas à dire si je regrette ou si je m'en réjouis : je constate simplement que l'agriculture a changé, qu'elle est de plus en plus exposée aux

⁸ Claude Servolin, 1972, « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste » in *L'univers politiques des paysans dans la France contemporaine*, Presses de Sciences Po.

⁹ Karl Kautsky, 1900, *La question agraire : étude sur les tendances de l'agriculture moderne*, Giard et Brière éditeurs.

¹⁰ Pierre Bitoun et Yves Dupont, 2016, *Le sacrifice des paysans – Une catastrophe sociale et anthropologique*, Editions de l'échappée.

forces du marché, à la pression du libéralisme. On ne peut pas considérer que l'exploitation familiale doit être préservée, et, dans le même temps, critiquer le « productivisme » qui s'est précisément incarné dans l'exploitation familiale.

3. La politique agricole prise dans l'étau du libre échange

J'ai l'impression qu'un des facteurs pour lesquels l'exploitation familiale ne s'en sort pas, c'est qu'elle est totalement dépendante d'un amont et d'un aval qui lui dictent ses prix. Il y a d'ailleurs actuellement une commission d'enquête au Sénat sur les marges des industriels et de la grande distribution. Est-ce qu'on a là une autre explication, différente, du malaise agricole ?

C'est quelque chose d'historique, qui pose la question de la répartition de la valeur ajoutée au sein des filières. De nombreux travaux ont pu montrer que les gains de productivité en agriculture ont été captés par l'aval, industrie et distribution. La seule différence, c'est qu'à l'époque, on n'en parlait pas beaucoup parce qu'il y avait la PAC qui compensait les pertes en matière de répartition de la valeur ajoutée par différents types de soutien, comme des prix d'intervention, des aides à l'exportation, etc. Le conflit entre l'amont et l'aval était ainsi un peu atténué parce qu'il y avait un relais pris par la politique européenne.

A partir des années 1990, ce système prend fin. Parmi les responsables, se trouve l'Association européenne des industries agroalimentaires qui est en partie à l'origine de la réforme de la PAC de 1992 pour faire baisser les prix d'intervention à l'intérieur du marché intérieur européen. Et puis a surgi l'argument du coût budgétaire de la PAC.

Cette réforme conduit-elle nécessairement à des prix faibles pénalisant le revenu agricole ?

Pour l'élevage, les prix sont plutôt élevés aujourd'hui : en bovins lait et en bovins viande, même si pour le lait, cela diminue en ce moment. Mais si les prix sont aussi élevés en bovins viande (4,80, parfois plus de 5 € du kilo de viande bovine), c'est aussi parce qu'il y a un problème d'offre. L'effondrement du nombre d'éleveurs de bovins viande et vaches laitières mais aussi la décapitalisation du cheptel depuis 10 ans, expliquent le fait qu'à demande à peu près constante, le prix soit si élevé. À titre d'illustration, il y avait en 1980, 465 000 exploitations laitières en France, contre 40 700 aujourd'hui.

Quand on regarde l'évolution du résultat courant avant impôt ou de l'excédent brut d'exploitation pour les agriculteurs à travers les données du réseau d'information comptable agricole (RICA), sur les deux dernières années, ce sont les bovins lait et les bovins viande qui s'en sont les mieux sortis. Alors qu'on a toujours considéré que ces éleveurs-là avaient les revenus les plus faibles parmi la profession agricole, aujourd'hui, ce sont plutôt les producteurs de céréales et des oléo-protéagineux qui ont le revenu le plus faible. Juste au passage, le résultat courant avant impôt en 2024 pour l'année totale est de 2 600 euros pour un céréalier alors qu'il est à presque 40 000 pour un éleveur bovin. C'est une inversion des choses qu'on avait l'habitude de voir. Ce n'est pas que conjoncturel, cela fait quand même à peu près 10 ans qu'on a une érosion du cheptel et que les éleveurs ont payé un lourd tribut à la diminution de la démographie agricole.

Ce cheptel s'effondre au niveau français voire européen, mais le reste du monde continue bien de produire des bovins. Dit autrement, quelle est la garantie aujourd'hui que ces prix se maintiennent ? Avec le Mercosur, ne risque-t-il pas d'y avoir moins de droits de douane et moins de quotas sur la viande bovine sud-américaine, ce qui diminuerait les prix ?

C'est justement la question qui a été largement débattue. Est-ce que cela va déstabiliser le marché européen ? Parce que c'est quand même un accord Union européenne-Mercosur : les différentiels de coûts seront suffisamment importants et le prix à l'exportation d'une viande argentine ou brésilienne sera beaucoup plus compétitif, pour un restaurateur par exemple, que ce qu'il pourra trouver sur le marché intérieur français ou européen.

Est-ce qu'il vaut mieux ouvrir les marchés et importer moins cher, ou au contraire continuer à produire en Europe et en France en particulier, mais avec des coûts plus élevés et des prix qui, effectivement, seraient un peu plus élevés voire bien plus, comparativement à des pays fournisseurs comme l'ensemble de Mercosur ? C'est une vieille histoire : produire ou importer est une problématique abordée par Ricardo en 1815, dans son opuscule *De l'influence d'un bas prix du blé sur les salaires et les profits*. De même, dans le texte d'Engels sur *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, il est évoqué cette question du coût de l'alimentation pour la population. Pour revenir aux accords de libre-échange, il y a je crois quelque chose qui relève de cette logique.

Au-delà d'avoir une alimentation bon marché, est-ce que l'agriculture n'est pas sacrifiée pour ouvrir d'autres marchés à l'exportation qu'on juge à plus haute valeur ajoutée, comme l'industrie ?

Oui, il n'y a pas de doute là-dessus. Et je crois qu'il y a un élément qui s'est greffé depuis, c'est qu'au-delà de l'industrie allemande ou même espagnole, il y a l'accès à certains produits de base et aux métaux rares dont sont dotés le Brésil, l'Argentine (lithium, bauxite, manganèse, etc.). On retrouve la même question de l'accès à ces métaux rares en Australie, qui en regorge. Ainsi, l'agriculture est à la fois une monnaie d'échange par rapport à l'industrie, mais aussi, dans le contexte actuel depuis quelques années, où on a des problèmes avec la Chine, qui détient beaucoup de métaux rares, où on a des difficultés avec les États-Unis, une manière de sécuriser des sources d'approvisionnement. Je le vois dans le processus d'accélération de négociations et de signatures de l'accord Mercosur mais aussi avec l'Australie. Cette négociation était suspendue depuis deux, trois ans maintenant, à cause notamment de la question des ventes de sous-marins français à l'Australie. Le fait qu'on ait renoué avec l'Australie, à mon avis, c'est quelque chose qui est assez parlant sur la problématique de l'approvisionnement en métaux rares. Il est donc frappant que le secteur agricole constitue un élément de la bataille mondiale qui est en train de se jouer pour contrôler les matières premières.

Parlons maintenant de la politique agricole française. Est-ce que la position du gouvernement peut être résumée ainsi : le libre-échange est un impératif, donc la seule chose qu'on peut faire, c'est de ne pas surtransposer, et on va niveler vers le bas certaines normes environnementales (comme avec la loi Duplomb) ? Est-ce que ce sera suffisant ? Quelle est l'importance des normes environnementales dans le différentiel de coûts ?

Non, il y a autre chose, évidemment. Il y a le coût de l'aliment, le coût de l'énergie, de la main-d'œuvre, et quand il y a de la main-d'œuvre dans certaines filières, ce ne sont pas uniquement des coûts liés à la surtransposition ou à des normes¹¹, c'est important bien entendu, mais il y a tout le reste. Par exemple, dans les accords de libre-échange, la question de la parité monétaire n'est jamais évoquée. Le Brésil a une monnaie constamment sous-évaluée par rapport à l'euro,

¹¹ Par exemple désherbage à la main plutôt qu'avec des produits

ce qui facilite aussi leur compétitivité-prix, et contribue à l'affaiblissement de l'agriculture française.

Cela étant, l'évocation des lois qui sont adoptées, notamment la prochaine, la loi d'urgence – déjà dans le mot urgence, ça montre bien que cela relève du court terme – conduit à dire que cela va répondre partiellement à la crise agricole qu'on a évoquée. La crise structurelle est bien plus profonde. Pour le dire autrement, cela va probablement laisser croire qu'on va répondre aux attentes des agriculteurs, mais en réalité, le processus d'élimination de l'ancienne agriculture familiale est en cours, ce n'est pas une loi d'urgence qui va arrêter ce processus. On va simplement cautériser certaines plaies, mais pas plus.

Il n'y a donc aucune marge de manœuvre au niveau national ?

La seule marge de manœuvre possible, c'est lorsqu'un accord de libre-échange doit être ratifié à la fois par le Parlement européen et par les 37 parlements nationaux et régionaux. Prenons l'exemple du Canada et du CETA (accord appliqué provisoirement depuis 2017). Le ministre président de l'époque de la Wallonie, Paul Magnette, avait fait un discours contre le libre-échange – je suggère d'ailleurs que tous les étudiants écoutent ce discours, puisqu'il avait conduit à une charge tout à fait argumentée contre le libre-échange – et la Wallonie n'avait pas ratifié l'accord avec le Canada. Ainsi, logiquement, de par les textes de fonctionnement de l'Union européenne, l'accord avec le Canada aurait dû être caduque, et n'aurait jamais dû s'appliquer. Mais la Wallonie a bénéficié de mesures de compensation anticipées, notamment sur la filière bovine, et elle a revoté pour ratifier l'accord avec le Canada. Dans le même temps, au printemps 2024, le Sénat français a voté contre la ratification de l'accord avec le Canada. Le texte doit désormais revenir maintenant à l'Assemblée, mais c'est compliqué, il n'y a pas de majorité, etc. Il y a beaucoup d'autres priorités. Donc on est sur un schéma où, si l'on consulte les États membres, il peut y avoir une marge de manœuvre par le biais de la ratification.

Et sur le Mercosur ?

Ce qui s'est passé avec le Mercosur a répondu à une autre logique. Madame Von der Leyen a considéré qu'il ne fallait surtout pas consulter les États membres. Elle a joué de son influence pour entraver la constitution d'une minorité de blocage au Conseil. La France s'est retrouvée assez isolée, avec seulement l'Irlande, la Pologne, les Pays-Bas et l'Autriche. Mais on voit bien que l'influence française en matière agricole s'essouffle. Deuxièmement, le Parlement européen a été consulté pour ratifier l'accord Mercosur. Et à une très faible majorité, le Parlement a demandé la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne pour vérifier si les conditions de la négociation et l'accord étaient compatibles avec le traité de fonctionnement de l'UE. La Cour peut considérer que la négociation ne s'est pas faite dans les règles prévues. Mais comme ce recours n'est pas suspensif, Mme von der Leyen a décidé d'appliquer provisoirement l'accord avec le Mercosur, dès le 1^{er} mai prochain.

L'OMC n'interdit pas de mettre des normes environnementales tant que cela n'est pas discriminatoire, et les clauses environnementales sont de plus en plus fréquentes dans les accords commerciaux. Pourquoi ne pas recourir à ces outils ?

C'est l'idée des « clauses miroirs » qui ne sont toujours pas appliquées. Le Brésil, par rapport à cette perspective d'appliquer de telles clauses en Europe, ne renonce pas à alerter l'OMC en matière de non-respect de l'accord et de discrimination à l'exportation. Il se réserve le droit d'agir. De même que sur la déforestation, parce qu'il y avait une petite clause dans l'accord, si la déforestation s'accomplit, s'accélère, il pourrait y avoir une remise en cause de l'accord ou une renégociation, le Brésil considère que

non. Je pense qu'il y a encore beaucoup de marge de progression pour incorporer dans les accords, dans les négociations, les dimensions environnementales. C'est ce qui a été fait avec la Nouvelle-Zélande. En juin 2022, l'Union a signé un accord avec la Nouvelle-Zélande et sur les grands principes, il a été intégré l'idée qu'il pourrait y avoir une révision de l'accord et des sanctions éventuelles si les deux parties ne respectaient pas les accords de Paris dans le cadre de la COP21. De même qu'il y a eu une clause dans la négociation et dans l'accord sur les conditions de travail, mais pas pour le Mercosur.

Le Mercosur, c'est autre chose parce que c'est déjà un dossier un peu plus épais que la seule Nouvelle-Zélande. Mais il ne faut pas oublier que, sur le traitement des salariés, le Brésil par exemple, est régulièrement interpellé par l'Organisation internationale du travail, pour des pratiques d'esclavagisme, notamment dans les élevages. Donc, que l'Union européenne négocie avec ces pays-là en se voilant la face, c'est autre chose, mais en tout cas, cela existe. C'est pour cette raison que les États membres devraient avoir un peu plus d'influence pour essayer de réformer la politique commerciale de l'Union européenne, que cela ne soit pas du seul ressort d'une Commission, qui n'est de plus pas élue. Il pourrait y avoir, par exemple, avant la négociation, une consultation des États membres pour que, en fonction de tel ou tel secteur, en fonction de telle ou telle priorité, puissent être évoqués le travail, l'environnement, au-delà des coûts de production et des prix. Cela veut dire que la Commission européenne pourrait finalement ne plus avoir le monopole de la politique commerciale.

Si on repart des agriculteurs qui se mobilisent, on a évoqué ceux qui demandent un nivellement des normes environnementales pour rester compétitifs. Mais est-ce qu'à l'inverse, la rémunération des pratiques écologiques ne pourrait pas constituer un élément de maintien pour les agriculteurs ? Je pense ici aux paiements pour services environnementaux. Un agriculteur interrogé me disait « je fais le deuil sur le prix de vente, ce n'est plus quelque chose qu'on contrôle, même en bio, désormais, je me considère comme un producteur de services et je veux être rémunéré pour les différents services environnementaux que je rends à la société ». Est-ce que ça peut être une marge de manœuvre pour les agriculteurs, d'aller chercher ces paiements verts ?

Il y a deux aspects dans la question. D'abord, le paiement pour services environnementaux doit-il se situer à l'échelle européenne ou nationale ? Parce que dans le cadre de la PAC, il y a quand même maintenant une marge d'autonomie pour les États membres à travers les plans stratégiques nationaux. Et ensuite, beaucoup de questions se posent : comment les payer, avec quoi, en fonction de l'état des finances publiques, doit-on confier cela aux régions ? Pour l'instant, beaucoup en parlent mais dans les textes de la PAC, ce n'est pas encore inscrit. On a des aides disponibles, qui mentionnent des critères environnementaux c'est l'éco-conditionnalité, mais le paiement pour services environnementaux c'est encore en débat.

Cette éco-conditionnalité des aides ne révèle-t-elle pas que la dimension écologique est un élément important du régime actuel ?

C'est en tout cas le projet de l'Union européenne que de tendre vers une écologisation de la politique agricole commune et de l'agriculture, on est d'accord, il y a des attentes. Cela étant, on peut apporter des nuances sur le *Green Deal* notamment, puisqu'il subit une certaine érosion de légitimité depuis qu'il a été lancé en 2019, suite évidemment aux événements internationaux qui ont conduit à le placer au second, voire au troisième plan. Mais même dans les réformes précédentes, les aides ont été conditionnées au respect d'un certain nombre de critères environnementaux.

Je rappelle quand même que dans le contexte actuel, de reconfiguration de la hiérarchie des pays qui produisent et qui exportent, et de ces pays importateurs qui sont essentiellement concentrés dans le bassin méditerranéen, on a vraiment une question de sécurité alimentaire. Et je pense que pour tendre vers une agriculture de plus en plus « propre », pour faire vite, on va à un certain moment devoir se poser ce problème de l'approvisionnement des populations.

On a beaucoup parlé des prix de vente qui baissent sous l'effet du libre-échange mais, aujourd'hui, le revenu des agriculteurs est essentiellement constitué d'aides de la politique agricole commune. Donc, certes on est plus sur un soutien aux prix de marché comme avant 1992, mais il y a bien un soutien aux revenus agricoles ?

À l'origine de la première réforme de la PAC, il y avait cette volonté de diminuer les prix d'intervention pour les rapprocher du prix mondial. Dans un contexte d'excédents, l'idée était bien d'agir sur ces prix pour désinciter les agriculteurs à produire. En contrepartie, on a versé des aides compensatoires, des aides directes. Dans un premier temps, elles étaient couplées à la production, mais d'une certaine manière, cela ne résolvait pas le problème : si l'on verse des aides en les couplant à la production, le producteur va produire. C'est pour cela qu'à partir du début des années 2000-2003, on a introduit dans l'Union européenne un découplage. C'est-à-dire que l'acte de production n'est absolument pas articulé au versement des aides. Et on a même ajouté des couches supplémentaires, avec la conditionnalité du versement de ces aides à certains respects de critères environnementaux. Globalement, hormis dans certaines filières comme la viande ou la vigne exposés à des handicaps naturels, les aides ont été découplées.

Elles sont découplées de la production, mais elles restent couplées aux moyens de production, non ?

Oui, ce sont des aides à la surface. Et ces aides diminuent. Si je prends l'exemple des céréales et des oléo-protéagineux, en France, on a perdu 18% d'aides totales sur 2010-2023 et 26% sur les aides découplées. En termes nominaux, les subventions d'exploitation par hectare pour les céréales oléo-protéagineux en France, on était à 323 euros l'hectare en 2010. On est à 264 euros en 2023. Et la moyenne de l'Union européenne est de 280. Donc, on se situe en dessous.

C'est bien ce qui perturbe les agriculteurs, c'est un gros paradoxe. Tu dépends des aides, mais ces aides diminuent. Et ce qui est très intéressant, c'est qu'elles diminuent en France, alors que dans certains autres États membres, comme la Pologne, elles ont tendance plutôt à augmenter. Ainsi, on voit bien qu'il y a une espèce de clivage entre les anciens pays membres et les nouveaux pays qu'il s'agit de pousser un peu pour qu'ils produisent à moindre coût.

Comment expliquer ces divergences ?

Il y a des jeux d'influence. La Pologne exerce une pression assez importante sur l'Union européenne pour obtenir davantage d'autonomie dans les décisions qu'elle prend en matière d'agriculture et soutenir ses agriculteurs. La Pologne apporte de surcroît un soutien significatif pour les exploitations de moins de 300 ha. Cela crée évidemment des distorsions de concurrence entre les pays. Et cela nous éloigne de cette idée de politique agricole commune. Là où Habermas pensait que le post-national allait s'installer, on voit bien que dans l'Union européenne, c'est plutôt le national qui revient. Ce que je crains, c'est que la concurrence ne se joue plus seulement entre pays, mais à l'intérieur même du pays, entre régions. Il y a un risque de morcellement de l'agriculture en fonction d'intérêts régionaux.

4. Vers une sortie de crise ?

Dans un récent entretien pour la Tribune¹², Pierrick Horel, président des Jeunes Agriculteurs dit que le modèle qui vise l'agrandissement, la spécialisation et des prix de marché dérégulés est une impasse, c'est surprenant, non ? Est-ce que les lignes ne sont pas en train de bouger ? Si on réfléchit en termes

¹² <https://www.latribune.fr/article/la-tribune-dimanche/dimanche-eco/41835515272437/pierrick-horel-president-des-jeunes-agriculteurs-cest-la-fin-du-modele-de-la-specialisation-des-productions-et-de-la-foi-dans-des-prix-dictes-par-les-marches-mondiaux>

de blocs sociaux qui feraient advenir une autre régulation, comment vois-tu les choses ? Est-ce que la FNSEA, qui a amorcé un déclin, va s'effondrer ?

J'ignore s'il faut parler de déclin. En revanche, le paysage syndical a connu des changements, en particulier lors des dernières élections aux Chambres d'agriculture. La Coordination rurale, créée en 1992, a conquis 11 Chambres. Faut-il interpréter cette évolution comme un signe de déclin de la FNSEA ? Assurément, mais elle reste quand même largement majoritaire, il ne faut pas non plus se leurrer. En revanche, il est sûr que les orientations prises par la FNSEA sont désormais plus débattues qu'autrefois, que ce soit sur le Mercosur au début, ou lors des premières réformes de la PAC. Il y a une difficulté aujourd'hui qui est posée entre la FNSEA et les Jeunes agriculteurs. Ce qui est évoqué dans la question, je l'ai en effet entendu. C'est en partie lié sans doute aussi au fait que les jeunes agriculteurs ont de plus en plus de mal à s'installer. Il y a des surfaces qui sont tellement grandes maintenant qu'il n'y a pas de cédants donc pas de surfaces disponibles, etc.

Ensuite, l'étonnement se situe aussi du côté de la Coordination Rurale (CR) et de la Confédération Paysanne (CP). Le fait qu'il y ait eu une certaine convergence sur différents aspects de la crise agricole, sur le Mercosur par exemple ou sur la DNC, est assez étonnant. Ils se sont vraiment engagés sur ces sujets, sachant qu'au passage ils avaient à peu près le même discours sur la FNSEA. Mais est-ce que ce n'est pas une dimension tardivement visible de la crise structurelle de l'agriculture ? Cela me paraît logique que s'il y a une crise structurelle de l'agriculture, les représentants de cette agriculture soient aussi touchés dans leur légitimité, dans leur pouvoir, dans leur influence, etc. C'est assez cohérent, parce que, quand il y a une crise structurelle, normalement il est censé y avoir de nouveaux compromis sociaux qui vont forger le prochain régime en quelque sorte.

D'autant que sur d'autres thématiques, notamment celle de l'eau, l'alliance Coordination Rurale-FNSEA tient bon.

Sur cette dimension, il est vrai que les normes, les conflits autour de l'usage de l'eau, semblent faire consensus. Il y a toutefois des différences selon les régions, selon les cultures, selon les élevages. C'est pour cela que c'est assez compliqué et que, par voie de conséquence, le bloc dominant est fracturé et on ne voit pas comment il peut se recomposer autour d'autres forces. Comme je l'ai indiqué plus haut, la naissance de la Coordination rurale remonte à la première grande réforme de la PAC. Depuis, le secteur agricole est moins soutenu, moins protégé, et l'euroscpticisme a gagné du terrain.

Que revendiquent-ils désormais ?

Ils revendiquent la restauration des prix d'intervention, une Europe moins perméable aux importations, l'usage de molécules qui sont strictement interdites, etc. Il y a des formes plus radicales selon les régions et les départements. Le nouveau Président de la Coordination rurale affiche sa détermination, et est très offensif sur ces questions, ce qui n'était pas complètement le cas de sa prédécesseuse, qui avait un discours ferme mais qui était quand même un peu plus ouverte au débat. Elle n'est plus à la Coordination rurale d'ailleurs.

Le gros de la crise n'est pas encore passé ?

On est dans le dur de la crise et c'est loin d'être fini. Depuis quelques jours, c'est la guerre en Iran, l'explosion des prix des engrais, engrais qui transitent à 33 % par le détroit d'Ormuz. Pour un simple produit, l'urée, qui est un des engrais azotés, on est déjà au-dessus de 600 euros la tonne, alors qu'on était retombé depuis 2023, 2024 et même 2025, autour de 350-400. Le ratio prix de l'engrais sur prix du blé gravite autour de 2, ce qui signifie que l'engrais est deux fois plus onéreux que le blé. Les agriculteurs pourraient alors reprendre la mobilisation.

Cette crise n'est pas finie et on voit bien que c'est une autre façon d'interpréter les choses : les agriculteurs sentent bien qu'ils ont perdu la main, ils n'ont aucune marge de manœuvre maintenant, tout se

passé à l'international. La FNSEA, qui pouvait éventuellement demander au gouvernement d'agir, de distribuer des aides exceptionnelles pour passer l'épreuve d'une guerre et d'une augmentation du prix des intrants, a quand même du mal aujourd'hui à convaincre. Parce qu'on voit que c'est récurrent : ce n'est pas une crise ponctuelle, c'est un état durable, dans le contexte d'un État en déficit avec une dette colossale. La guerre en Iran a suscité une augmentation des taux d'intérêt sur les obligations à 10 ans, tout cela est articulé, tous les maillons sont bien enchaînés.

Une crise structurelle est censée déboucher sur de nouveaux compromis sociaux et un nouveau régime. Est-il trop tôt pour pouvoir entrevoir ce à quoi pourrait ressembler ce nouveau régime ?

Au début des années 1960, on avait constitué, en tenant compte de la grande diversité du territoire et des productions, un modèle, un paradigme cohérent, qui s'articulait bien avec le fordisme : produire en masse pour nourrir la population, consommer en masse avec des prix raisonnables.

Aujourd'hui, il y a des stratégies locales où chacun cherche à développer ses propres logiques. Mais la cohérence d'ensemble, l'imbrication de l'agriculture dans un régime de croissance, est plus difficile à construire. Aussi, parce que ce nouveau régime de croissance macroéconomique n'est pas encore fixé, il est encore embryonnaire. On ne peut considérer que l'agriculture va sortir de la crise tant qu'il n'y aura pas un régime de croissance consolidé.